



DEINOVE

Rapport financier annuel

Exercice 2010

DEINOVE SA au capital de 1 940 821,60 Euros

Siret 492 272 521 00054

RCS Paris B 492 272 521

22, rue Léon Jouhaux

75010 PARIS

Tél : + 33 (0)1 42 03 27 37

Fax : +33 (0)1 47 23 54 03

Sommaire

Deinove en quelques mots	5
---	---

1 Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte annuelle du 14 Avril 2011

I.1 Message du Président du Conseil d'administration	5
I.2 Informations financières sélectionnées	6
I.3 Rapport de gestion.	6
Activités, résultats et situation financière	6
Informations sur la vie juridique de la société	12
Tableau récapitulatif des chiffres des 5 derniers exercices	18

2 Comptes sociaux et annexes

2.1 Bilan	19
2.2 Compte de résultat	20
2.3 Tableau des flux de trésorerie	20
2.4 État des variations de capitaux propres	21
2.5 Annexe des comptes	21
Note 1 - La Société	21
Note 2 - Événements marquants	21
Note 3 - Principes, règles et méthodes comptables	23
Note 4 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	26
Note 5 - Créances	28
Note 6 - Instruments de trésorerie	28
Note 7 - Comptes de régularisation - actif	29
Note 8 - Capitaux propres	29
Note 9 - Avances conditionnées	33
Note 10 - Emprunts et dettes financières	34
Note 11 - Échéances et dettes à la clôture	35
Note 12 - Comptes de régularisation - passif	35
Note 13 - Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux	35
Note 14 - Résultat financier	37

Note 15 - Impôt sur les bénéfices	37
Note 16 - Parties liées	37
Note 17 - Engagements donnés	38
Note 18 - Effectifs	39
Note 19 - Événements postérieurs à la clôture	40
Note 20 - Honoraires du Commissaire aux Comptes	40

3 | Rapports du Commissaire au comptes

3.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	41
3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées	43

Deinove en quelques mots

Deinove est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés technologiques innovants, pour la production de biocarburants et autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique, utilisant des bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles, les Déinocoques. Deinove entend valoriser ses bactéries, technologies et procédés propriétaires par l'octroi de licences à des partenaires industriels exploitants. Deinove a conclu un partenariat avec le groupe Tereos, leader du sucre, des amidons et de l'éthanol, dans le cadre du projet Deinol, visant à développer un procédé de production d'éthanol cellulosique dans une usine existante.

La société Deinove, qui compte aujourd'hui 25 personnes et développe des programmes de R&D en partenariat avec le CNRS (Marseille et Montpellier), l'INSA de Toulouse et le VTT en Finlande, a été fondée fin 2006 à l'initiative conjointe du docteur Philippe Pouletty, directeur général du fond Truffle Capital (Paris) et du professeur Miroslav Radman (Grand Prix Inserm 2003, membre de l'Académie des Sciences, Université Paris-Descartes). Miroslav Radman a élucidé les bases génétiques des extraordinaires propriétés naturelles – biodiversité et robustesse - des Déinocoques, sur lesquelles repose la stratégie d'innovation de Deinove. Le siège de la société est à Paris et ses laboratoires à Montpellier (technoparc Cap Alpha).

> www.deinove.com

1 Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte annuelle du 14 Avril 2011

I.1 Message du président du Conseil d'administration

Cela fait maintenant un peu plus de quatre ans qu'avec le Pr Miroslav Radman et le fonds d'investissement Truffle Capital nous avons créé la société Deinove pour développer et exploiter commercialement des technologies de rupture, pour la production de biocarburants et d'autres produits de chimie verte ou pharmaceutique, en utilisant des bactéries aux propriétés naturelles exceptionnelles, les Déinocoques.

Le chemin parcouru pendant cette période a été considérable. L'année 2010 marque de ce point de vue un changement d'échelle dans l'histoire de la société. Sa cotation en bourse sur Alternext lui a permis, grâce à la confiance de nouveaux actionnaires, de rassembler, en complément d'aides publiques nationales et régionales déjà garanties, les moyens financiers qui devraient lui permettre de mener ses projets jusqu'en 2013. Les partenariats académiques et industriels qu'elle a noués ces derniers mois, en particulier avec le groupe Tereos, leader européen du sucre et un des leaders mondiaux du bioéthanol, lui assurent un accès à des technologies de pointe dans son domaine et à des débouchés commerciaux majeurs.

Nous sommes convaincus que la société dispose maintenant de tous les atouts pour réussir ses projets et ainsi contribuer à relever le grand défi de développement durable que constitue la découverte d'alternatives économiquement et écologiquement viables aux énergies fossiles et aux produits pétrosourcés. Nous sommes fiers de contribuer à la réalisation de cet important objectif et nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre nos jalons-clés dans les délais sur lesquels nous nous sommes engagés vis-à-vis de nos actionnaires et de nos partenaires.

D^r Philippe Pouletty
Président du Conseil d'Administration

I. 2 Informations financières sélectionnées

Informations financières sélectionnées	en milliers d'euros	2010	2009
Total produits d'exploitation		603	4
Total frais opérationnels		3 137	1 884
	<i>Dont frais de recherche & développement</i>	2 471	1 320
	<i>Dont frais administratifs et généraux</i>	666	564
Résultat d'exploitation		-2 534	-1 880
Résultat financier		20	10
Résultat courant		-2 514	-1 870
Résultat exceptionnel		-13	
Crédits d'impôts		-276	-621
Résultat de l'exercice		-2 251	-1 249
Position financière nette		11 708	1 148
	<i>Dont immobilisations financières</i>	4 498	11
	<i>Dont instruments de trésorerie</i>	7 194	822
	<i>Dont disponibilités</i>	166	315
	<i>(Dont dettes financières)</i>	-150	
Total de l'actif		13 152	2 310
Total des fonds propres		11 712	1 622
	<i>Dont capitaux propres (après affectation)</i>	10 434	1 412
	<i>Dont avances conditionnées</i>	1 278	210

I.3 Rapport de gestion

Activité, résultats et situation financière

Compte rendu de l'activité de la société au cours de l'exercice 2010

Événements importants survenus au cours de la période et événement récents

Au cours de l'année 2010, Deinove a réalisé des avancées significatives dans la structuration de ses partenariats, dans la sécurisation des ressources financières nécessaires au financement de ses projets et dans ses programmes de recherche et développement :

1 Structuration des partenariats

Au cours de l'exercice 2010, Deinove a signé de nombreux accords de collaborations scientifiques et commerciales :

- avec le CNRS et l'INSA de Toulouse, partenaires académiques historiques de la société, consolidation et adaptation des relations contractuelles existantes ;
- avec le VTT, Centre de Recherche Technique de Finlande, mise en place d'un nouveau partenariat technologique. Ce centre de recherche d'excellence mondiale est à la pointe de l'innovation dans les domaines des enzymes industrielles et des bioprocédés ;
- avec BENP-Lillebonne (Groupe Tereos, leader européen du sucre et du bioéthanol), signature d'un accord de collaboration industrielle pour le développement et l'exploitation d'un nouveau procédé de production de bio-éthanol, assorti d'une option sur licence ;
- avec la société Nosopharm, Jeune Entreprise Innovante de la région Languedoc-Roussillon spécialisée dans la recherche de nouveaux antibiotiques, signature d'un accord de coopération scientifique pour la découverte de nouvelles structures antibiotiques ;

2 Sécurisation des ressources financières

Le 27 avril 2010, Deinove a finalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché Nyse-Alternext. Grâce à cette opération, la société a émis 1 448 867 actions nouvelles, ce qui lui a permis de collecter un montant net des frais d'introduction de près de 11,3 M€. 63% des actions ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels, les 37% restants ayant fait l'objet d'une Offre à Prix Ouvert. Le partenaire industriel de Deinove, Tereos, a suivi à hauteur de 1 M€ cette augmentation de capital et l'actionnaire historique de la société, Truffle Capital, par l'intermédiaire de deux de ses FCPI, a participé à l'opération pour un montant de 2,35 M€.

La signature de l'accord de consortium du projet Deinol le 30 mars 2010 a déclenché l'exécution du contrat de financement par OSEO-Programme ISI grâce auquel la société devrait bénéficier de 2 M€ de subventions et de 4 M€ d'avances remboursables d'ici 2014. La première tranche du financement, soit 0,5 M€ de subventions et 0,9 M€ d'avances remboursables a été reçue en juillet 2010. La seconde tranche de financement, soit 0,6 M€ de subventions et 1,1 M€ d'aides remboursables, sont attendus en milieu d'année 2011.

Le 5 novembre 2010, Deinove a signé l'accord de consortium du projet Deinobiotics, qui vise à l'identification et à la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes. Ce projet, labellisé par le pôle Eurobiomed et sélectionné dans le cadre du 9^e appel à projets des pôles de compétitivité (Fonds Unique Interministériel - FUI), rassemble, autour de Deinove comme chef de file, Nosopharm, le laboratoire CPBS (CNRS-Université de Montpellier 1) et l'IGS (CNRS Marseille). Sur une aide totale de 1,35 M€, Deinove recevra de la Région Languedoc-Roussillon et du Feder, 0,7 M€, pour moitié en subventions et pour moitié en avances remboursables. En novembre 2010, Deinove a reçu un premier versement de 210 K€ dans le cadre de cette aide.

3 Avancées du programme de R&D

Les chercheurs de Deinove qui travaillent sur la constitution, le criblage métabolique et la biologie moléculaire des bactéries sont rassemblés au sein d'un même laboratoire, à Cap Alpha-Montpellier doté de fermenteurs et d'appareillages analytiques de pointe (LC-MS...).

La collection de bactéries de Deinove a été portée à plus de 6000 souches rares grâce à un important plan d'échantillonnages biologiques réalisé sur près de 200 sites de collecte dans le monde entier. Cela assure à la société un accès propriétaire et unique à une large biodiversité car cette collection est constituée de bactéries rares, robustes, résistantes et aux propriétés pré-industrialisables. Cette collection a été sécurisée par un double stockage interne et externe.

Deinove a dès à présent sélectionné deux souches parmi les bactéries Deinocoques présentant un potentiel d'enzymes exceptionnelles leur permettant de digérer les principaux composants de la biomasse végétale. Celles-ci seront améliorées lors des étapes d'optimisation par ingénierie métabolique afin d'avoir les caractéristiques leur permettant de rentrer en pilote de laboratoire fin 2011.

Dans le cadre des travaux relatifs à l'identification de nouvelles structures antibiotiques (projets Deinopharm et Deinobiotics), à ce jour, plusieurs nouvelles structures antibiotiques ont été identifiées, conformément au planning initial, et entrent en phase suivante de tests. D'autres structures antibiotiques sont en cours d'identification.

Les équipes de recherche travaillent aussi à la sélection de souches capables de produire des intermédiaires chimiques comme alternatives aux produits pétrosourcés. Un panel de souches représentatives de notre collection, 200 souches sur les 6000, est actuellement en phase de test dans le cadre du projet Deinochem.

Ces résultats prometteurs dans des domaines d'applications variés permettent d'envisager sereinement des partenariats d'affaires et de recherche collaborative avec les différents acteurs clef: producteurs de matières premières (agro ressources et industriels de la cellulose) et acteurs de la chimie renouvelable (chimistes et utilisateurs finaux). Des contacts ont déjà été pris et se poursuivront au cours de l'année 2011.

Exposé sur les résultats

Revenus d'exploitation

Deinove a reçu en 2010 un total de 0,6 M€ sous forme de subventions, réparties comme suit :

- 0,5 M€ d'OSEO – programme ISI, au titre du premier versement pour le projet Deinol;
- 0,1 M€ du Feder, au titre du premier versement de la subvention accordée au titre du projet Deinobiotics.

Ceci est à comparer à des produits d'exploitation de 3,8 K€ en 2009, année où la société n'avait reçu aucune subvention.

Frais opérationnels	en milliers d'euros	2010	2009
Autres charges et charges externes			
Études externes, sous-traitance et consultance scientifiques		980	715
Fournitures		263	9
Loyers, maintenance et charges d'entretien		141	53
Frais divers		111	54
Documentation, veille technologique et séminaires		13	11
Honoraires		379	238
Missions et déplacements		92	78
Total Autres charges et charges externes		1 980	1 158
Impôts, taxes et versements assimilés		13	11
Salaires et Traitements		788	540
Charges sociales		192	124
Dotation aux amortissements sur immobilisations		140	33
Autres charges		25	17
Total frais opérationnels		3 137	1 884

L'augmentation de 1884 K€ à 3137 K€ entre 2009 et 2010 est induite par l'accélération des dépenses de recherche et développement, qui passent de 1321 K€ à 2471 K€. Outre de nouveaux contrats de fourniture de services de recherche, comme celui signé avec le VTT, Centre de Recherche Technique de Finlande, cette croissance des dépenses de R&D s'explique par la montée en puissance du laboratoire de Deinove à Montpellier (pépinière Cap Alpha). Ainsi, en 2010, l'équipe de recherche du laboratoire de Cap Alpha (Montpellier) est passée de 13 à 17 personnes et la surface du laboratoire a été substantiellement étendue par l'adjonction de 120 m² supplémentaires. À Paris, Deinove s'est assurée des compétences d'un directeur de Business Development, en la personne de Michael Krel, ancien responsable du Business Development de Metabolic Explorer.

Résultat financier	en milliers d'euros	2010	2009
Produits financiers		81	11
Charges financières		-60	
Resultat financier		20	11

Les produits financiers de l'exercice ont bénéficié du placement des fonds levés lors de l'augmentation de capital. Ces fonds ont été placés dans des placements obligataires, des SICAV de trésorerie et des comptes à terme.

Ces produits financiers ont été réduits par des charges financières résultant des pertes occasionnées par les achats-ventes d'actions propres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité; les pertes réalisées s'élèvent à 39 K€, auxquelles il convient de rajouter une dépréciation constatée sur les titres détenus en fin d'exercice pour 11 K€. Par ailleurs, il a été nécessaire de constater une dépréciation comptable de 11 K€ sur certaines obligations, alors même qu'au total la valeur de marché de toutes les obligations acquises en 2010 était supérieure à leur coût total d'acquisition au 31/12.

Résultat net (en milliers d'euros)	2010	2009
Résultat courant avant impôts	-2 514	-1 870
Résultat exceptionnel	-13	
Impôts sur les bénéfices (crédits d'impôts)	-276	-621
Bénéfice ou perte	-2 251	-1 249

La perte exceptionnelle de l'exercice résulte de la mise au rebut de certains matériels de laboratoire obsolètes.

La société a constaté au 31 décembre 2010 un crédit d'impôt recherche (CIR) de 274 K€ en forte décroissance par rapport au CIR 2009 encaissé en 2010 et qui s'élevait à 715 K€. Cette décroissance, malgré une forte augmentation des frais de R&D éligibles, s'explique essentiellement :

- par une diminution de taux de crédit qui passe, la troisième année de déclaration, de 40% à 30%;
- par la nécessité de déduire de l'assiette de calcul les subventions et avances remboursables reçues qui ont représenté 1 821 K€ (contre 210 K€ en 2009).

Situation financière

Bilan simplifié	en milliers d'euros	2010	2010
Actif immobilisé			Capitaux propres
Immobilisations incorporelles	61	Capital	1 941
Concessions, brevets, licences, logiciels, dits & val. Similaire	61	Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 744
Immobilisations corporelles	598	Réserves réglementées	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	556	Report à nouveau	
Autres immobilisations corporelles	42	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-2 251
Immobilisations financières	4 498	Total	10 434
Titres immobilisés	4 384	Autres fonds propres	1 278
Autres immobilisations financières	115	Avances conditionnées	1 278
Total	5 157		
Actif circulant			Dettes
Créances	489	Emprunts et dettes financières – Autres	150
Autres créances	489	Fournisseurs et comptes rattachés	1 094
Instruments de trésorerie	7 194	Dettes fiscales et sociales	191
Disponibilités	166	Autres dettes	5
Charges constatées d'avance	146		
Total	7 995	Total	1 440
Total général	13 152	Total général	13 152

Capitaux propres, avances remboursables, investissements financiers et trésorerie

Le 27 avril 2010, Deinove a réalisé son introduction sur Alternext et procédé à une augmentation de capital qui s'est traduite par l'émission de 1 448 867 actions nouvelles souscrites au prix de 8,33 € l'action. Le montant brut de l'augmentation de capital s'est donc élevé à 12,1 M€, soit, déduction faite des frais d'émission de 0,8 M€, une augmentation nette de 11,3 M€. Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'établissent à 10,4 M€, après prise en compte de la perte de l'exercice.

Par ailleurs, sur la période, Deinove a reçu 1,2 M€ d'avances remboursables d'OSEO, de la Région Languedoc-Roussillon et du FEDER, conformément aux contrats d'aide à l'innovation passés avec ces organismes.

Enfin, Deinove a reçu, en mai 2010, 715 K€ de remboursement de CIR figurant en créance au bilan du 31/12/2009. Au vu des dépenses éligibles, il a été estimé que Deinove pouvait postuler pour le remboursement de 276 K€ au titre de ses activités de recherche et développement sur 2010.

Son introduction sur le marché financier et son augmentation de capital subséquente ont permis à Deinove d'accroître significativement sa trésorerie qui a été investie sur des durées tenant compte des besoins prévisionnels de la société :

- 7,1 M€ ont été placés sur des comptes à terme ouverts auprès de la Société Générale. L'objectif de ces dépôts est d'obtenir une rémunération supérieure à l'Eonia.
- 4,4 M€ ont été placés en obligations. Ces obligations émises par des établissements industriels et financiers de première catégorie, dont les échéances sont à fin 2012 et début 2013, permettent un rendement indexé sur l'Euribor plus attractif que des placements monétaires. L'intention de la société est de les détenir jusqu'à leur échéance pour bénéficier du remboursement du nominal. Les évolutions à court terme du marché ont impacté la valeur actuelle de ces actifs et les règles comptables ont conduit à comptabiliser au 31 décembre 2010 une dépréciation de 11 K€ par rapport à la valeur d'acquisition.
- 0,1 M€ ont été placés dans des SICAV monétaires de la banque Merrill Lynch.

La société disposait aussi de 166 K€ de disponibilités à fin décembre 2010 pour financer ses besoins à court terme.

Par ailleurs, à partir du 19 avril 2010 et pour une période de 24 mois, la société a conclu avec Invest Securities France un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires. Pour la mise en oeuvre de ce contrat, la somme de 150 000 euros a été affectée au compte de liquidité. A ce titre, à la date du 31 décembre 2010, les moyens suivants étaient bloqués au compte de liquidité :

- 18190 titres Deinove pour une valeur nette de provision de 77 K€,
- 23,8 K€ disponibles en espèces pour des achats d'actions propres.

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 39 K€ sur l'exercice.

Dettes fournisseurs

en milliers d'euros au 31/12/2009	Total	Échues	Éch. 01/2010	Éch. 02/2010	Éch. 03/2010
Dettes fournisseurs à payer	342	6	318	18	-

Les dettes fournisseurs inscrites au passif sont de 1 093 K€ et s'analysent de la façon suivante : 211 K€ de factures non parvenues, 882 K€ de factures reçues à régler.

Pour 2009 les dettes fournisseurs inscrites au passif étaient de 516 K€ et s'analysaient de la façon suivante : 174 K€ de factures non parvenues, 342 K€ de factures reçues à régler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible de modifier de façon significative le patrimoine ou la situation financière de la société n'est intervenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Perspectives d'avenir et plan d'action 2011

Deinove poursuit le développement de ses projets conformément aux échéances qui ont été indiquées dans le prospectus de son introduction sur Alternext en avril dernier. La demande de nouvelles solutions industrielles dans le domaine des biocarburants et de la chimie se renforce chaque jour du fait de la prise de conscience des enjeux du développement durable. Il en est de même dans le domaine de la santé avec la nécessité d'offrir de nouveaux antibiotiques qui puissent résoudre les problèmes de résistance auxquels le corps médical doit faire face dans le traitement des infections sévères.

Les objectifs de recherche et développement de la société pour 2011 sont les suivants :

- Optimiser, à partir de l'une des deux souches sélectionnées, la structure bactérienne hôte (un châssis) en la dotant de toutes les capacités requises pour la production de bioéthanol, de telle sorte qu'elle puisse passer en pilote de laboratoire en fin d'année;
- Étudier un procédé biologique utilisant une bactérie de la collection de la société permettant la production d'un composé chimique d'intérêt industriel et le valoriser au travers de partenariats avec des industriels, comme alternative à des procédés utilisant du pétrole;
- Poursuivre le programme de recherche antibiotique de façon à réaliser les tests biologiques sur à minima 1 nouvelle structure d'intérêt;
- Accompagner nos développements technologiques par le dépôt de nouveaux brevets mondiaux, renforçant ainsi notre position dominante sur l'exploitation des bactéries du genre Deinocoque.

Information sur les risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les facteurs de risque affectant la société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 25 mars 2010 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.10-014.

La levée de fonds effectuée à l'occasion de son introduction en bourse ainsi que la levée d'un certain nombre de conditions suspensives prévues dans les contrats d'aide financière d'OSEO et l'obtention de nouvelles aides ont modifié favorablement certains des risques mentionnés dans le Document de Base, en particulier le risque de liquidité. La Société considère qu'elle a dorénavant les moyens de continuer son exploitation : au 31/12/2010, la société disposait d'une position financière nette de 11 708 K€ à laquelle se rajoutent, pour la période 2011–2014, 5 180 K€ d'engagements d'aides et de subventions de la part d'organismes publics, sous réserve de la levée de conditions suspensives liées à l'atteinte des jalons clés des projets. Ces ressources sont à mettre en regard d'une prévision de dépenses d'exploitation de 5 M€ environ en 2011.

Pour couvrir différents risques auxquels la société doit faire face, la société avait souscrit au 31/12/2010 les contrats d'assurance suivants :

Nature du risque couvert	Assureur	Montant des garanties	Prime annuelle
Multirisque professionnelle Locaux du siège de la rue Léon Jouhaux	AXA	Locaux : illimité Contenu : 20 000 € Matériel informatique : 31 648 € Perte de revenu : 110 768 €	237,26 €
Responsabilité civile pour les activités conduites par Deinove dans ses locaux et dans des locaux qui lui sont loués / prêtés	AXA	Tout dommage : 9 000 000 €	900,00 €
Matériel informatique	AXA	Matériel informatique : 150 000 €	510,19 €

Nature du risque couvert	Assureur	Montant des garanties	Prime annuelle
Multirisque professionnelle Locaux du Laboratoire de Montpellier	AXA	Locaux : illimité Contenu : 20 000 € Matériel informatique : 31 648 € Perte de revenu : 110 768 €	804,40 €
Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux	CNA assurance	Responsabilité civile des mandataires sociaux	7 871,70 €

Informations sur la vie juridique de la société

Faits juridiques marquants de l'année 2010

Le 27 janvier 2010, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a décidé :

- la continuité d'exploitation de la société, à la suite de capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social ;
- la réduction du capital social d'un montant de 2 040 000 € pour le porter de 3 400 000 € à 1 360 000 € par voie de réduction de la valeur nominale des actions, portée de 0,1 € à 0,04 €, pour cause de pertes ;
- la transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration ;
- l'institution d'un droit de vote double ;
- la nomination des nouveaux administrateurs de la société ;
- une délégation de compétence au Conseil d'administration pour l'émission de valeurs mobilières ;
- une délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par offre au public à utiliser dans le cadre de l'introduction en bourse de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA ;
- la conversion des actions de préférence de catégorie A en actions ordinaires de catégorie B, sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA ;
- la suppression des catégories d'actions, sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA ;
- l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'opérer sur les titres de la société aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le 15 mars 2010, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a décidé :

- Le regroupement par voie d'échange à raison de 1 (une) action nouvelle de 0,4 € de valeur nominale contre 10 (dix) actions anciennes de 0,04 € de valeur nominale, portant le nombre total d'actions composant le capital social de 34 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,04 € chacune à 3 400 000 actions d'une valeur nominale de 0,4 € chacune, sous condition suspensive de l'introduction en bourse de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris SA.

Par décision en date du 26 avril 2010, le Conseil d'administration a constaté :

- la réalisation de l'augmentation de capital à la suite de l'admission des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, décidée par le Conseil d'administration du 22 mars 2010, faisant usage de la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2010, d'un montant nominal de 5 795 468,80 € par émission de 1 448 867 actions de valeur nominale de 0,4 € assortie d'une prime d'émission globale de 11 489 515,31 €, soit un produit global d'émission de 12 069 062,11 € ;
- la réalisation de la condition suspensive relative à l'introduction en bourse de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, affectant (i) la conversion des actions de préférence de

catégorie A en actions ordinaires, (ii) le regroupement des actions de la société et (iii) les modifications statutaires.

Le 24 septembre 2010, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires a décidé :

- le transfert du siège social au 22 rue Léon Jouhaux à Paris (75010) ;
- des délégations de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, (i) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires et (ii) par placement privé et dans la limite de 20 % du capital par an ;
- la nomination de deux nouveaux administrateurs, à la suite d'une modification statutaire portant sur la composition du Conseil d'administration.

Gouvernance de la société

(y compris la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux – conformément à l'article L225-102-1 al 4)

Nom, prénom ou dénomination sociale du membre	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Mandat exercé dans la société
Dr. Philippe POULETTY	27/01/2010	AG 2016 S/Comptes 2015	Président du Conseil

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

INNATE PHARMA SA : Membre du Conseil de Surveillance
 BMD SA : Administrateur & Président Directeur Général
 TRUFFLE CAPITAL SAS : Directeur Général & Administrateur
 CYTOMICS SA : Membre du Conseil de Surveillance
 WITTYCELL SAS : Administrateur
 VEXIM SAS : Administrateur
 THERACLION SA : Représentant de Truffle Capital, Administrateur
 NAKOSTECH SARL : Gérant
 PLASMAPRIME SAS : Administrateur
 SPLICOS SAS : Président & Administrateur
 CARMAT SA : Représ. De Truffle Capital, Administrateur
 NEOVACS SA : Représ. De Truffle Capital, Administrateur
 PHARNEXT SAS : Administrateur
 IMMUNE TARGETING SYSTEMS LTD : Administrateur
 SYMETIS (Suisse) : Administrateur

TRUFFLE CAPITAL représentée par M. Christian PIERRET	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
--	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

S.E.V. (Ste d'Équipement Vosgienne) : Président du Conseil d'administration
 SA Ecole Normale de Musique de Paris Alfred Cortot : Administrateur

SAKKAB LLC représentée par M. Nabil SAKKAB	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
--	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

ALTRIA : Membre du Board
 GIVAUDAN : Membre du Board
 APLION MEDICAL : Membre du Board
 BIOWISH TECHNOLOGIES : Membre du Board
 CREATA VENTURES : Membre du Board

M. Rodney ROTHSTEIN	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
---------------------	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

CELLECTIS SA : Président du Conseil Scientifique

M. Bruno WEYMULLER	24/09/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur
--------------------	------------	--------------------------	----------------

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

TECHNIP SA : Administrateur (05/2006 à 05/2011)

M. Jacques BITON	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Directeur Général
M. Paul-Joël DERIAN	27/01/2010	AG 2016 sur comptes 2015	Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

EIGHT19 LTD (Ste anglaise mandat de Rhodia, actionnaire) : Board member
 FONDATION DE LA MAISON DE LA CHIMIE : Administrateur indépendant

UNIVERSITE PARIS V
représentée par M. Frédéric DARDEL 27/01/2010 AG 2016 sur comptes 2015 Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

SYNCHROTRON SOLEIL : Administrateur

FONDATION POUR LA RECHERCHE MÉDICALE : Membre du Conseil de Surveillance

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIOCHIMIE & DE BIOLOGIE MOLÉCULAIRE : Vice Président (Président au 01.01.2011)

SORBONNE PARIS CITÉ (Établissement public de coopération scientifique) : Administrateur du pôle de recherche et d'ens. supérieur

INRA : Président du Conseil scientifique

M. Philippe DUVAL 24/09/2010 AG 2016 sur comptes 2015 Administrateur

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société ou entité par le mandataire :

ACOR & TEREOS IBERIA : Président du Conseil d'Administration

AGROETANOL TTD : Président du Conseil de Surveillance

TEREOS PARTICIPATIONS : Président - Représentant légal de Tereos

COMASUCAR : Président du Conseil d'Administration

COMPANHIA DE SENA : Directeur

CUKROVARY A LIHOVARY TTD : Président du Conseil de Surveillance

FINANCIERE DES HAUTS DE France : - Président

LOIRET & HAENTJENS : Administrateur

REFINERIA DE OLMEDO : Administrateur

SENA HOLDING LTD : Directeur

SENA LINES : Directeur

SOCIETE MARROMEU LTD : Directeur

SOCIETE SUCRIERE DU QUARTIER Français : Président du Conseil d'Administration

SUCRE AUSTRAL : Administrateur - Représentant légal de Tereos

SUCRERIE DE BOIS ROUGE : Administrateur

SUCRIERE DES MASCAREIGNES : Administrateur

SUKARI DES MASCAREIGNES : Administrateur

TEREOS ALCCOLS : Membre du Conseil de Direction Générale

TEREOS INTERNACIONAL : Président du Conseil d'Administration

TEREOS Luxembourg : Administrateur

TEREOS : Président du Directoire

Informations relatives au capital social

Au 31 décembre 2010, le capital de la société n'était composé que d'actions ordinaires d'un nominal de 0,40€. Les statuts accordent un droit de vote double aux actions entièrement libérées et inscrites au nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Le tableau présenté ci-après précise donc à la fois le pourcentage de détention du capital et le pourcentage de droits de vote détenu par les principaux actionnaires :

Actionnaire	Nombre d'actions	% de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 618 410	74,57%	5 454 410	80,78%
Tereos Internacional	120 048	2,47%	120 048	1,78%
Miroslav Radman	44 000	0,91%	88 000	1,30%
Université Paris-Descartes	20 000	0,41%	40 000	0,59%
Flottant	1 049 596	21,63%	1 049 596	15,54%
Total (sur une base non diluée)	4 852 054	100,00%	6 752 054	100,00%

À cette même date, les Bons de Souscription d'Actions (BSA) et les Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) émis se répartissaient de la manière suivante :

	BSA Souscrits	BCE souscrits	BSA attribués non souscrits	BCE attribués non souscrits	Dilution potentielle en équivalent actions
Miroslav RADMAN	3 300 000				330 000
Administrateurs	1 540 500		430 400		197 090
Management		1 212 125	85 000	808 200	210 532
CNRS			340 000		34 000
Total	4 840 500	1 212 125	855 400	808 200	771 622

Information sur les dividendes

La société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice 2010 et ne prévoit pas de verser de dividendes au cours de sa phase initiale de recherche et développement.

Conventions avec les parties liées

Convention conclue antérieurement et poursuivie sur l'exercice

En 2010, Deinove a comptabilisé en charge 3 K€ pour la rémunération en tant que membre du conseil scientifique de M. Radman, actionnaire à hauteur de 0.91% au 31 décembre 2010.

D'autre part, une avance sur frais d'un montant de 44 K€ à également été consentie au titre de ce contrat en 2007 dont 9 K€ figurent au poste « Charges constatées d'avance » au 31 décembre 2010.

Nouvelles conventions conclues en 2010

Lors de son Assemblée Générale du 24 Septembre, M. Philippe Duval a été nommé administrateur de la société. M. Philippe Duval est Président du Conseil d'Administration de Tereos Internacional, actionnaire qui détient 120048 actions de Deinove, soit 2,47% de son capital. Aucune rémunération n'a été versée en 2010 à M. Philippe Duval au titre de son mandat d'administrateur.

Par ailleurs, Tereos Internacional détient indirectement la société BENP-Lillebonne SAS avec qui Deinove a conclu le 22 mars 2010, un contrat de coopération, BENP Lillebonne SAS agissant pour le compte de ses sociétés affiliées, et en particulier SYRAL SAS, toutes contrôlées par le Groupe Tereos. Ce contrat a pour objet de définir la manière dont les partenaires vont coopérer pour mener à bien le programme de recherche et de développement d'un procédé de production de bioéthanol plus rentable à partir de substrats agricoles céréaliers (dans un premier lieu à partir de blé) et de bactéries sélectionnées et optimisées provenant du souchier de Deinove. Le domaine de coopération porte essentiellement sur la phase d'industrialisation du procédé dans un fermenteur instrumenté installé en dérivation de l'usine de Lillebonne et par un test grandeur nature. Dans le cadre de ce contrat de collaboration, Deinove accorde à BENP Lillebonne SAS et SYRAL SAS une option de licence non exclusive sur les connaissances détenues par Deinove et nécessaires à la mise en œuvre du procédé dans l'usine de BENP-Lillebonne moyennant des redevances sur le chiffre d'affaires réalisé par BENP Lillebonne grâce l'utilisation de la technologie de Deinove.

C'est aussi à ce titre que le 30 mars 2010, le CNRS, l'Université de Montpellier 1, BENP-Lillebonne, INSATRANSFERT et Deinove ont signé un accord de consortium afin de définir les conditions de leur participation au projet Deinol, qui a pour objectif d'ici à 2014 d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2^e génération) dans les installations industrielles existantes et sans investissements majeurs. Cet accord multipartite, qui complète les accords bilatéraux passés entre Deinove et chacun de ses partenaires et mentionnés ci-dessus, définit les obligations des différents partenaires, la gouvernance du projet Deinol dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel OSEO-Programme ISI participe à hauteur de 9 M €.

Nomination / renouvellement du Commissaire aux Comptes

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société PricewaterhouseCoopers Audit, et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Etienne Boris, viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer, au premier semestre 2013, sur les comptes de l'exercice 2012.

Aucune décision ne sera donc prévue sur ce point à l'ordre du jour de l'assemblée qui se réunira en 2011.

Filiales et Participations

Nous vous indiquons que la société ne dispose à ce jour d'aucune participation dans une autre société.

Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la société.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2251 172 € au compte « Report à nouveau ».

Dividendes au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quinquies et 39-5 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 ne font apparaître aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des Impôts.

Information concernant les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons ci-après qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société

Jetons de présence

Nous soumettons à votre approbation l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'administration pour une enveloppe globale annuelle de 72000 €.

Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

Délégation de compétence	Date de la délégation	Mise en œuvre des délégations de compétence / pouvoirs en cours d'exercice
	Durée de la délégation	
	Plafond autorisé (valeur nominale)	
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration en vue de compléter la liste des bénéficiaires des BCE-2009-1	05/05/2009 18 mois Caducité constatée par le CA du 02/12/2010 /	
Délégation de pouvoir consentie au Conseil d'administration en vue de constater le nombre d'actions émises par exercice des BCE-2009-1	05/05/2009 / /	CA du 02/12/ 2010 : constatation de l'exercice de 31 875 BCE 2009-1 donnant droit à 3 187 actions.
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de décider, en faisant une offre au public, l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant immédiatement, ou à terme, accès au capital de la société ou à l'attribution de titres de créances	27/01/2010 18 mois Montant nominal des augmentations de capital : 25 000 000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 25 000 000 €	CA du 22/03/2010 : émission d'un nombre maximal de 2 116 000 actions (en ce compris 240 000 actions au titre de la clause d'extension et 276 000 actions au titre de l'option de sur allocation) CA du 26/04/2010 : constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de 579 546,80 € par émission de 1 448 867 actions.
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de décider de l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires	27/01/2010 18 mois Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 € (réduit à 80.000 € par le CA du 26 février 2010)	CA du 22/03/2010 : Émission et attribution de : – 340 000 BSA-2010-1 au profit du CNRS de Montpellier; – 205 400 BSA-2010-2 au profit de M. Paul-Joël Derian; – 225 000 BSA-2010-3 au profit de MM. Christian Pierret et Rodney Rothstein et de la société Sakkab LLC;- 85.000 BSA-2010-4 au profit de M. Alain Chevallier – 373 200 BCE-2010-1 au profit de salariés de la société
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de décider de l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires	24/09/2010 18 mois Montant nominal des augmentations de capital : 100.000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 100.0	CA du 2 décembre 2010 : Émission et attribution de 435 000 BCE-2010-2 au profit de salariés.

Tableau récapitulatif des chiffres clés des 5 dernières années

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (Articles R225-81, R225-83 et R225-102 du code de commerce)				
Nature des indications	2010	2009	2008	2007
Capital en fin d'exercice				
Capital social	1 940 821,60	3 400 000	1 900 000	400 000
Nombre d'actions ordinaires	4 852 054	34 000 000	19 000 000	4 000 000
Nombre d'actions à dividendes prioritaires				
Nombres maximal d'actions à créer par :				
conversion d'obligations				
exercice des :				
BSA (i)	569 590	4 840 500	1 540 500	
BSPCE (ii)	202 032	1 212 125	616 300	
Opérations & résultat de l'exercice (milliers d'euros)				
Chiffre d'affaires hors taxes				
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	-2 365	-1 836	-983	-298
Impôts sur les bénéfices	-276	-621	-556	
Participation des salariés				
Résultat de l'exercice	-2 251	-1 248	-438	-302
Résultat distribué *				
Résultat par action				
Résultat avant dotations et reprise sur amortissements et provisions	-0,49	-0,05	-0,05	-0,07
Résultat de l'exercice	-0,46	-0,04	-0,02	-0,07
Dividende distribué à chaque action *				
Personnel				
Effectif moyen	17	13	4	
Masse salariale de l'exercice (K€)	980	664	334	
Montant des avantages sociaux				

Fait à Paris, le 8 février 2011

D^r Philippe Pouletty
Président du Conseil d'Administration

2 Comptes sociaux et annexes

2.1 Bilan

ACTIF	en milliers d'euros	Note	31/12/2010	31/12/2009
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles		4		
Concessions, brevets, licences, logiciels, dits & val. similaires			61	60
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			556	157
Autres immobilisations corporelles			42	15
Immobilisations financières				
Titres immobilisés		5	4 384	
Autres immobilisations financières			114	11
Total			5 157	243
Actif circulant				
Créances		5	489	911
Instruments de trésorerie		6	7 194	822
Disponibilités			166	315
Charges constatées d'avance		7	146	19
Total			7 995	2 067
TOTAL GÉNÉRAL			13 152	2 310

PASSIF	en milliers d'euros	Note	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres				
Capital			1 941	3 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport			10 744	
Réserves réglementées				
Report à nouveau				- 740
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			- 2 251	- 1 249
Total			10 434	1 411
Autres fonds propres				
Avances conditionnées		9	1 278	210
Provisions				
Provisions pour risques				
Dettes				
Emprunts et dettes financières – Autres		10	150	
Fournisseurs et comptes rattachés		11 & 12	1 094	523
Dettes fiscales et sociales		11 & 12	191	165
Autres dettes		11	5	
Total			1 440	688
TOTAL GÉNÉRAL			13 152	2 309

2.2 Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT	en milliers d'euros	Note	31/12/2010	31/12/2009
Produits d'exploitation			603	4
Ventes de marchandises				
Autres achats et charges externes			1 980	1 158
Impôts, taxes et versements assimilés			13	11
Salaires et traitements			788	540
Charges sociales			192	124
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			140	33
Autres charges			25	17
Total charges d'exploitation			3 137	1 884
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-2 535	-1 880
Produits financiers			81	11
Charges financières			60	
Résultat financier		14	21	11
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-2 514	-1 870
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnels			13	
Résultat exceptionnel			-13	
Impôts sur les bénéfices (Crédits d'impôts)		15	-276	-621
BÉNÉFICE OU PERTE			-2 251	-1 249

2.3 Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	en milliers d'euros	Note	2010	2009
Flux de trésorerie liés activités opérationnelles				
Résultat de l'exercice			-2 251	-1 249
Amortissement et dépréciations		4	175	33
Provisions				
Variations du fonds de roulement			895	164
Trésorerie nette absorbée par les opérations			-1 181	-1 051
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisitions d'actifs immobilisés		4	-577	-156
Acquisition d'immobilisations financières		4	-4 509	
Trésorerie nette provenant des /(absorbée par les) activités d'investissement			-5 086	-156
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Produits nets de l'émission d'actions		8	11 273	1 500
Encaissement provenant de nouveaux emprunts		9 & 10	1 218	210
Remboursements d'emprunts				
Trésorerie nette provenant des activités de financement			12 491	1 710
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			6 224	503
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (définie en note 3.14)			1 136	634
Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture (définie en note 3.14)			7 360	1 136

2.4 État des variations des capitaux propres

ÉTAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à Nouveau	Résultat de la période	Total revenant aux actionnaires
Solde au 01/01/2009	1 900		-302	-438	1 160
Affectation du résultat 2008			-438	438	
Augmentation de capital	1 500				1 500
Résultat 2009				-1 249	-1 249
31/12/2009	3 400		-740	-1 249	1 411
Affectation du résultat 2009			-1 249	1 249	0
Diminution du capital social	-2 040	51	1 989		0
Augmentation de capital & PE	581	10 693			11 274
Résultat exercice 2010				-2 251	-2 251
31/12/2010	1 941	10 744	0	-2 251	10 434

2.5 Annexe des comptes

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et 2010. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les comptes de l'exercice 2010, qui dégagent une perte de 2 251 K€, ont été arrêtés le 8 février 2011 par le Conseil d'Administration. Ils sont présentés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

note 1 La société

Deinove SA («la société») est une société de technologies vertes dédiée au développement et à l'exploitation commerciale de procédés innovants pour la production de biocarburants et d'autres produits d'intérêt industriel ou pharmaceutique.

La Société a été constituée en 2006 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée et a été transformée en Société Anonyme le 27 janvier 2010.

La Société est cotée sur le marché Alternext depuis le 27 avril 2010. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués par la société sont donc les principes comptables généralement admis en France.

note 2 Événements marquants

Exercice clos le 31 décembre 2010

- Le 27 janvier, l'Assemblée Générale des Actionnaires a transformé la société en Société Anonyme à Conseil d'Administration en supprimant les catégories d'actions. Elle a aussi décidé d'une réduction de capital par réduction de la valeur nominale de l'action de 0,1€ à 0,04€.
- Le 15 mars, l'Assemblée Générale des Actionnaires a procédé à un regroupement d'actions à raison de 10 actions anciennes pour une nouvelle. La valeur nominale de l'action est donc passée de 0,04€ à 0,4€.
- Le 30 mars, la société a conclu un contrat de collaboration avec la société BENP-Lillebonne-Groupe Tereos, son partenaire industriel dans le projet Deinol. Le contrat prévoit la contribution de chaque partenaire à la réalisation du projet, et notamment l'essai usine à la charge de BENP-Lillebonne-Groupe Tereos, dernière étape du processus de développement d'un nouveau procédé de production de bioéthanol sur substrat de blé à partir de Déinocoque. Il établit les règles de propriété, d'utilisation et d'exploitation des connaissances et brevets générés par le projet Deinol. BENP-Lillebonne-Groupe Tereos dispose d'une option sur licence non exclusive pour l'utilisation desdites connaissances antérieures de Deinove et, si l'option est levée, versera à Deinove une redevance sur les ventes de bioéthanol produit selon le procédé développé dans le cadre du projet.

- Le 30 Mars 2010, le CNRS, l'UM1, BENP-Lillebonne, INSATransfert et Deinove ont signé un accord de consortium afin de définir les conditions de leur participation au projet Deinol, la gouvernance du projet Deinol dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel OSEO-Programme ISI participe à hauteur de 9 M € maximum, dont 2,7 M€ sous forme de subventions et 6,3M€ sous forme d'avances remboursables.
- Le 27 avril 2010, Deinove a finalisé avec succès son introduction en bourse sur le marché Nyse-Alternext. Grâce à cette opération, la société a émis 1 448 867 actions, ce qui lui a permis de collecter un montant net des frais d'introduction de près de 11,3 M €.
- Le 26 juin 2010, Deinove a signé un accord de partenariat avec l'un des premiers centres de recherche d'excellence mondiale sur les enzymes industrielles et les bioprocédés, le VTT, Centre de Recherche Technique de Finlande. L'objectif général du partenariat établi entre Deinove et le VTT est d'évaluer les différents Déinocoques candidats sélectionnés par Deinove pour le procédé de production d'éthanol cellulosique du projet Deinol.
- Le 25 septembre 2010, Deinove a transféré son siège social au 22 rue Léon Jouhaux – 75010 Paris.
- Le 5 novembre 2010, Deinove, en tant que chef de file, le CNRS, l'Université de Montpellier 1 et la société Nosopharm ont signé un accord de consortium pour mener le projet Deinobiotics qui vise à l'identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques, contre les infections hospitalières résistantes. Ce projet bénéficie d'une aide totale de 1,35 M€, sur laquelle Deinove recevra 0,7 M€ pour moitié en subventions et pour moitié en avances remboursables.
- En décembre, la société s'est dotée d'un Directeur de Business Development en la personne de Michael Krel, qui occupait précédemment le même poste chez la société Metabolic Explorer.
- La société a perçu au total sur l'exercice 1 821 K€ d'aides publiques :
 - 50 K€ d'avance remboursable au titre de l'aide OSEO-Région Île de France pour le financement de l'étude de faisabilité du projet Deinol;
 - 160 K€ d'avance remboursable au titre de l'aide OSEO-Région Languedoc-Roussillon pour le financement du projet Deinopharm;
 - 498 K€ de subventions au titre de l'aide OSEO programme ISI pour le financement du projet Deinol;
 - 903 K€ d'aide remboursable au titre de l'aide OSEO programme ISI pour le financement du projet Deinol;
 - 105 K€ de subvention du Fonds Unique Interministérielle pour le financement du projet Deiinobiotics;
 - 105 K€ d'aide remboursable du Fonds Unique Interministérielle pour le financement du projet Deiinobiotics.
- Au titre de l'exercice, il a été estimé que la société bénéficierait d'un crédit d'impôt recherche (CIR) de 274 K€. Elle a bénéficié du remboursement du CIR 2009 pour 715 K€ (cf. note 15).

Exercice clos le 31 décembre 2009

- Le 5 mai 2009, la société a procédé à une augmentation de capital d'un montant de 1,5 millions d'euros par émission de quinze millions de nouvelles actions de préférence de catégorie A d'une valeur nominale de 0,1 € par action portant ainsi le capital social de 1 900 000 € à 3 400 000 €.
- Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2009 a été comptabilisé sur la ligne impôt sur les bénéfices du compte de résultat pour un montant de 715 K€ (cf. note 15). Le crédit d'impôt recherche relatif à l'exercice 2008 d'un montant de 556 K€, a été remboursé pour 462 K€ après contrôle du Ministère de la Recherche. La régularisation de 94 K€ correspondante a été prise en charge sur l'exercice 2009 et vient en diminution du crédit d'impôt recherche acquis au titre de l'exercice 2009 dans le compte de résultat.

- La société a perçu au total 210 K€ d'aides publiques :
- 50 K€ d'avance remboursable au titre de l'aide OSEO-Région Languedoc Roussillon pour le financement de l'étude de faisabilité du projet Deinol ;
- 160 K€ d'avance remboursable au titre de l'aide OSEO-Région Languedoc-Roussillon pour le financement du projet Deinopharm.

note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de la société Deinove ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG 99-03 modifié par les règlements émis ultérieurement par le Comité de la réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'Exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration dans la mesure où les ressources financières dont dispose la société lui permettent de poursuivre son effort de recherche et développement pendant au moins 12 mois après la date d'arrêté des comptes.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation ;
- une exception prévue par les textes est utilisée ;
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle ;
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

3.1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la société. Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de brevets amortis sur une durée de 20 ans.

3.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle.

Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Le petit matériel de laboratoire d'une faible valeur unitaire est immobilisé à compter du 1^{er} janvier 2009, lorsque l'importance des investissements de premier équipement pour ce type de matériel réalisés sur un exercice le justifie. Les dépenses de renouvellement ultérieures seront directement prises en charges.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Immobilisations	Durée	Mode
Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
Petit matériel de laboratoire	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

3.3 - Immobilisations financières

Titres de participations

Ils sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'usage de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives d'avenir. Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

Autres immobilisations financières

● Titres immobilisés

Ce poste correspond à l'utilisation d'une partie des liquidités de Deinove pour l'achat d'obligations cotées. Ces titres sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition, exclusion faite des frais d'acquisition comptabilisés directement en charges. A chaque clôture, la valeur d'acquisition de chaque ligne de titres est comparée à sa valeur d'inventaire, laquelle correspond à la valeur boursière lorsque les titres sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, même si l'entreprise a l'intention de conserver les titres jusqu'à leur échéance.

● Contrat de liquidité et actions propres

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier (cf. Note 4) sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées.

3.4 - Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistrée à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

3.5 – Instruments de trésorerie

La Société place ses liquidités dans des comptes à terme ou des SICAV monétaires. Ces placements sont immédiatement mobilisables, même si leurs échéances peuvent être à plus d'un an. La rémunération procurée par ces placements peut varier en fonction du terme de l'instrument. Par mesure de prudence, la comptabilisation des produits financiers tirés de ces placements est plafonnée aux droits définitivement acquis à la date d'arrêt des comptes, ce qui justifie également leur comptabilisation en actif circulant.

3.6 - Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes «écarts de conversion» actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

3.7 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

3.8 - Indemnités de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

3.9 – Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

3.10 – Avances remboursables accordées par des organismes publics

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel est présentée au passif sous la rubrique d'Autres Fonds Propres « Avances conditionnées » et leurs caractéristiques sont détaillées en Note 9. La part de ces mêmes avances qui demeure remboursable en cas d'échec est incluse dans la rubrique du bilan « Emprunts et Dettes financières – Autres ».

3.11 - Résultat courant – résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments inhabituels des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances ;
- Subventions d'exploitation ;
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

3.12 - Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en capitaux propres, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits courants au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.

3.13 - Charges de sous-traitance et études externes

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche et les études externes conduites dans le cadre de collaboration de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

3.14 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

note 4 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Exercice clos le 31 décembre 2010

VALEURS BRUTES	en milliers d'euros	Valeur brute au 1/01/2010	Acquisitions	Diminution	Valeur brute au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles		77	10	1	86
Autres postes d'immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		180	529	17	692
Inst. générales, agencements et aménagements divers			14		14
Matériel de bureau et informatique, mobilier		23	23		46
Total		203	566	17	752
Immobilisations financières					
Titres immobilisés			4 395		4 395
Autres immobilisation financières		11	126	11	126
Total		11	4 521	11	4 521
TOTAL GÉNÉRAL		291	5 097	29	5 359

AMORTISSEMENTS	en milliers d'euros	Situation et mouvements de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Valeur au 1/01/2010	Dotations	Sorties	Valeur au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles		16	9	1	24
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		23	120	7	136
Inst. générales, agencements et aménagements divers			1		1
Matériel de bureau et informatique, mobilier		8	10		18
Total		31	131	7	155
TOTAL GÉNÉRAL		47	140	8	179

DÉPRÉCIATIONS	en milliers d'euros	Situation et mouvements de l'exercice			
Immobilisations financières		Valeur au 1/01/2010	Dotations	Sorties	Valeur au 31/12/2010
Immobilisations financières					
Titres immobilisés (obligations)		0	11		11
Autres Immobilisations financières					
Contrat de liquidité		0	11		11
Total		0	11	0	11
TOTAL GÉNÉRAL		0	22	0	22

Les titres immobilisés acquis en 2010 sont des obligations cotées émises par des émetteurs industriels et financiers de première catégorie (rating Standard and Poors à minima BBB). Ces obligations sont positionnées sur des échéances 2012 et 2013 en fonction des besoins futurs de la société. Elles permettent une rémunération supérieure à des placements monétaires classiques, puisqu'elles sont indexées sur l'Euribor à trois mois plus une prime. L'intention de la société est de les détenir jusqu'à leur échéance pour bénéficier du remboursement du nominal. Au 31 décembre 2010, leur valeur liquidative était globalement supérieure de 49 K€ à leur coût d'acquisition. Cependant, les règles comptables qui conduisent à ne comptabiliser que les moins-values sur chaque ligne d'obligations ont amené à constater dans les comptes de l'exercice une dépréciation de 11 K€.

Les autres immobilisations financières acquises en 2010 sont composées :

- Des intérêts courus non échus à recevoir de 7 K€ sur les titres immobilisés;
- De 18190 actions détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Invest Securities, comptabilisées pour une valeur brute de 88 K €. La valeur de marché de ces actions déterminée sur la base du cours moyen de l'action de la société au cours du mois de décembre étant inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation d'un montant de 11 K€ a été constatée sur l'exercice.
- Du solde du contrat de liquidité disponible de 23,8 K€;
- Un dépôt et cautionnement de 7K€ a été versé pour les nouveaux locaux.

Exercice clos le 31 décembre 2009

VALEURS BRUTES	en milliers d'euros	Valeur brute au 1/01/2009	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		77			77
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		32	148		180
Inst. générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		15	8		23
Total		47	156		203
Immobilisations financières					
Titres immobilisés					
Autres immobilisation financières		11			11
Total		11			11
TOTAL GÉNÉRAL		135	156		291

AMORTISSEMENTS	en milliers d'euros	Situation et mouvements de l'exercice			
Immobilisations amortissables		Valeur au 1/01/2009	Dotations	Sorties	Valeur au 31/12/2009
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles		8	8		16
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		3	20		23
Inst. générales, agencements et aménagements divers					0
Matériel de bureau et informatique, mobilier		3	5		8
Total		6	25	0	31
TOTAL GÉNÉRAL		14	33	0	47

note 5 Créances**Exercice clos le 31 décembre 2010**

CRÉANCES	en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières		115	7	108
Total de l'actif immobilisé		115	7	108
De l'actif circulant				
Autres créances		6	6	
Impôts sur les bénéfices		276	276	
Taxe sur la valeur ajoutée		202	202	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Autres créances		4	4	
Groupe et associés				
Total de l'actif circulant		488	488	0
TOTAL		603	495	108

Exercice clos le 31 décembre 2009

CRÉANCES	en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières		11		11
Total de l'actif immobilisé		11	0	11
De l'actif circulant				
Autres créances		13	13	
Impôts sur les bénéfices		715	715	
Taxe sur la valeur ajoutée		184	184	
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Groupe et associés				
Total de l'actif circulant		912	912	0
TOTAL		923	912	11

Les créances d'Impôt sur les bénéfices correspondent essentiellement au Crédit d'impôt recherche acquis par la société. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de « Jeune Entreprise Innovante » de la société, cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation :

- CIR 2008 – 556 K€ : restitué en 2009 pour 463 K€;
- L'écart de 93 K€ sur le CIR 2008 consécutif au contrôle effectué par le Ministère de la Recherche a été intégré dans le compte de résultat de la société sur l'exercice 2009.
- CIR 2009 – 715 K€ : restitué intégralement en 2010;
- CIR 2010 – 274 K€ auquel se rajoute un crédit d'impôt formation de 1,5 K€.

note 6 Instruments de trésorerie

Au 31 décembre 2010, ce poste qui s'élève à 7 194 K€ comprend :

- des comptes à terme ouverts à la Société Générale pour 1 700 K€ à échéance de mai 2011 et 400 K€ à échéance de août 2011 garantissant une rémunération basée sur l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment en contrepartie d'une baisse de la rémunération;
- un compte à terme ouvert à la Société Générale 5 000 K€ échéance mai 2013 garantissant une rémunération progressive fixée à l'avance et supérieure à l'Eonia. Les fonds placés sur ce compte sont mobilisables à tout moment.

Les intérêts courus pour ces deux comptes à terme, calculés sur la base de leur montant définitivement acquis à la date d'arrêté des comptes, s'élèvent à 42 K€ et sont présentés dans la rubrique « disponibilités » du bilan.

- des parts de SICAV monétaires (FONSICAV-Merrill Lynch) pour 94 K€.

Au 31 Décembre 2009, ce poste qui s'élevait à 822 K€ comprenait :

- un compte à terme ouvert à la Société Générale pour 800 K€;
- des parts de SICAV monétaires (Sogémone-Société Générale) pour 22 K€. Ces valeurs mobilières détenues étaient nanties au titre d'une caution accordée au propriétaire des locaux loués par la société. Du fait du changement de siège social en 2010, cette caution a été levée et ne constitue donc plus un engagement hors-bilan au 31/12/2010.

note 7 Comptes de régularisation – actif

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	en milliers d'euros	2010	2009
Charges constatées d'avance		146	19

Le montant des charges constatées d'avance est constitué principalement de frais liés à l'exploitation.

note 8 Capitaux propres

8.1 - Composition du capital social

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2010	31/12/2009
Capital	1 940 821,60 €	3 400 000 €
Nombre d'actions	4 852 054	34 000 000
Valeur nominale	0,40 €	0,10 €

Au 31/12/2009, le capital de la société était composé de 33 360 000 actions de préférence de catégorie A et de 640 000 actions ordinaires de catégorie B, toutes au nominal de 0,10€.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 2010 a décidé :
 - de réduire le capital de 3 400 000 € à 1 360 000 € par voie de réduction du nominal des actions pour résorption des pertes. La valeur nominale des actions est donc temporairement passée à 0,04 € par action.
 - de convertir les actions de préférence de catégorie A en actions de catégorie ordinaire de catégorie B
- L'Assemblée Générale du 15 mars 2010 a décidé :
 - de regrouper les actions par voie d'échange à raison de 1 action nouvelle contre 10 actions anciennes, portant le nombre total d'actions composant le capital social de 34.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,04 Euro chacune à 3.400.000 actions d'une valeur nominale de 0,4 Euro chacune.
- Conformément à la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale dans sa session extraordinaire du 27 janvier, le Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 22 avril 2010 :
 - d'augmenter le capital de la société de 1 448 867 actions au nominal de 0,40 € dans le cadre des opérations d'introduction en bourse de la société.
- Le 2 décembre 2010, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice par un détenteur de 31 875 BCE et l'émission de 3 187 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 1 274,80 €.

8.2 - Répartition du capital social

Exercice clos le 31 décembre 2010

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	3 618 410	74,57%	5 454 410	80,78%
Tereos Internacional	120 048	2,47%	120 048	1,78%
Miroslav Radman	44 000	0,91%	88 000	1,30%
Université Paris-Descartes	20 000	0,41%	40 000	0,59%
Flottant	1 049 596	21,63%	1 049 596	15,54%
TOTAL sur une base non diluée	4 852 054	100,00%	6 752 054	100,00%

Exercice clos le 31 décembre 2009

Les 34 000 000 actions de 0,10 € de nominal composant le capital se répartissaient comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Fonds Truffle Capital	33 360 000	98,12%
Miroslav Radman	440 000	1,29%
Université Paris-Descartes	200 000	0,59%
TOTAL	34 000 000	100,00%

8.3 - Instruments financiers dilutifs

	BSA Souscrits	BCE souscrits	BSA attribués non souscrits	BCE attribués non souscrits	Dilution potentielle en équivalent actions
Miroslav RADMAN	3 300 000				330 000
Administrateurs	1 540 500		430 400		197 090
Management		1 212 125	85 000	808 200	210 532
CNRS			340 000		34 000
TOTAL	4 840 500	1 212 125	855 400	808 200	771 623

Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la société et encore non exercés au 31 décembre 2010 ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions complémentaires sur les opérations de l'exercice sont apportés ensuite :

	Émis	Annulés	Solde	Dont Souscrits	Dont attribués mais non souscrits	Dont Non attribués	Caducité
BSA-Anti-Dilution 1 AG du 21/12/2006	1	1	0	-			-
BSA-Anti-Dilution 2 AG du 21/12/2006	1	1	0	-			-
BSA-B AG du 30/01/2008	924 300	-	924 300	924 300	0	0	1/30/2018
BSA-2008 AG du 27/06/2008	616 200	-	616 200	616 200	0	0	6/27/2018
BSA-2009 AG du 05/05/2009	3 300 000	-	3 300 000	3 300 000	0	0	5/5/2019
BSA-2010-1 AG du 27/01/2010	340 000	-	340 000	0	340 000	0	3/22/2020
BSA-2010-2 AG du 27/01/2010	205 400	-	205 400	0	205 400	0	3/22/2020
BSA-2010-3 AG du 27/01/2010	225 000	-	225 000	0	225 000	0	3/22/2020
BSA-2010-4 AG du 27/01/2010	85 000	-	85 000	0	85 000	0	3/22/2020
TOTAL BSA	5 695 902	2	5 695 900	4 840 500	855 400	0	

L'Assemblée Générale du 15 mars 2010 a décidé que, suite au regroupement des actions de la société, l'exercice de chaque BSA permettra de souscrire un nombre d'actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de 0,4 € déterminé comme suit :

- Les 924 300 BSA-B souscrits donneront droit de souscrire à 92 430 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, (10 BSA-B donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €) ;
- Les 616 200 BSA-2008 souscrits donneront droit de souscrire à 61 620 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite (10 BSA-2008 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €) ;
- Les 3 300 000 BSA-2009 souscrits par M. Miroslav Radman donneront droit de souscrire à 330 000 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, (10 BSA-2009 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €) ;

- Les autres conditions d'exercice des BSA antérieurs au 31 décembre 2009 demeurent inchangées.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2010, a émis et attribué des BSA comme suit, conformément aux dispositions de l'article L. 228-91 du Code de commerce :

- 340 000 BSA-2010-1 émis et attribués gratuitement au profit du CNRS de Montpellier; ces BSA-2010-1 pourront être exercés par période mensuelle complète à raison de 1/24^e de Bons par mois commençant à courir à compter du 15 février; 10 BSA-2010-1 donnent droit à souscrire une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,4 € pour un prix de souscription égal au prix d'introduction sur Alternext, soit 8,33 €;

- 205 400 BSA-2010-2 au profit de M. Paul-Joël Derian, émis à un prix unitaire correspondant à 1% du prix de souscription d'une action par exercice des Bons, à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ; ces BSA-2010-2 pourront être exercés par période mensuelle complète à raison de 1/48^e de bons par mois commençant à courir à compter de sa première nomination en qualité d'administrateur de la société, soit à compter du 27 janvier 2010 et, pourront être exercés pour la première fois à compter du 1^{er} septembre 2010 ; l'exercice de 10 BSA-2010-2 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la société d'une valeur nominale de 0,4 €; le prix de souscription de chaque action issue de l'exercice des Bons correspond à 90% du prix des actions lors de l'admission à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, ;

- 225 000 BSA-2010-3, émis à un prix unitaire correspondant à 1% du prix de souscription d'une action par exercice des Bons, à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, au profit des bénéficiaires suivants :

- M. Christian Pierret, à hauteur de 75 000 BSA-2010-3 ;
- M. Rodney Rothstein, à hauteur de 75 000 BSA-2010-3 ;
- la société SAKKAB LLC, représentée par M. Nabil Sakkab, à hauteur de 75 000 BSA-2010-3;

Ces BSA-2010-3 pourront être exercés par période mensuelle complète, à raison de 1/48^e de bons par mois à compter de la première admission à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris; l'exercice de 10 BSA-2010-3 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la société d'une valeur nominale de 0,4 €; le prix de souscription de chaque action issue de l'exercice des Bons correspond à 90% du prix des actions lors de l'admission à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris; l'exercice des Bons était subordonné au succès de la première admission à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 €, condition réalisée le 27 avril 2010;

- 85 000 BSA-2010-4 au profit de M. Alain Chevallier, émis à un prix unitaire correspondant à 1% du prix de souscription d'une action par exercice des Bons, à libérer intégralement en numéraire lors de leur souscription par versement en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société ; ces BSA-2010-4 pourront être exercés par période mensuelle complète, à raison de 1/24^e de bons par mois à compter de la première admission à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris ; L'exercice de 10 BSA-2010-4 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la société d'une valeur nominale de 0,4 €.

En toute hypothèse, les bénéficiaires devront exercer les BSA qui leur ont été attribués dans les 10 ans suivant leur attribution. À défaut d'exercice des BSA par leurs titulaires à l'expiration de cette période de 10 ans, les BSA deviendront caducs de plein droit.

Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la société et encore non exercés au 31 décembre 2010 ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions complémentaires sur les opérations de l'exercice sont apportées ensuite.

BSPCE	Émis	Annulés	Dont exercés	Solde	Dont Souscrits	Dont Attribués mais non souscrits	Dont Non attribués	Caducité
BCE 2008 AG du 30/01/2008	616 300	-		616 300	616 300	-	-	30/01/2018
BSPCE 2008 AG du 27/06/2008	205 400	205 400		-	-	-	-	05/05/2009
BCE 2009-1 AG du 05/05/2009	680 000	306 000	31 875	342 125	342 125	-	-	10 ans après attribution
BCE 2009-2 AG du 05/05/2009	253 700	-		253 700	253 700	-	-	10 ans après attribution
BCE-2010-1 AG du 27/01/2010	373 200	-		373 200	-	373 200	-	22/03/2020
BCE-2010-2 AG du 24/09/2010	435 000	-		435 000	-	435 000	-	02/12/2020
TOTAL BSPCE	2 563 600	511 400	31 875	2 020 325	1 212 125	808 200		

L'Assemblée Générale du 15 mars 2010 a décidé que suite au regroupement des actions de la société, l'exercice de chaque BCE permettra de souscrire un nombre d'actions nouvelles de la société d'une valeur nominale de 0,4 € déterminé comme suit :

- Les 616 300 BCE 2008 souscrits par M. Jacques Biton donneront droit de souscrire à 61 630 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, 10 BCE-2008 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 € ;
- 253 700 BCE-2009-2 souscrits par M. Jacques Biton donneront droit de souscrire à 25 370 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, 10 BCE-2009-2 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €.
- Les autres 680 000 BCE-2009-1 donneront droit de souscrire à 68 000 actions à la valeur nominale, soit 0,4 € par action souscrite, 10 BCE-2009-1 donnant le droit de souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,4 €.

Les autres conditions d'exercice des BCE antérieurs au 31 décembre 2009 demeurent inchangées.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2010, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 27 janvier 2010, a émis et attribué 373 200 BCE-2010-1 conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code Général des Impôts. Ces BCE-2010-1 pourront être exercés comme suit :

- 50% des Bons sont exerçables par période mensuelle complète, à raison de 1/48^e de bons par mois, à compter de la première admission à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris ;
- 50% des Bons sont exerçables à tout moment, en cas de première admission à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris avec une levée de fonds d'au moins 10 000 000 €. Cette condition a été réalisée le 27 avril 2010.

Le prix de souscription de chaque action issue de l'exercice des Bons correspond au prix des actions lors de l'admission à la cotation des titres de la société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, soit 8,33 €. En toute hypothèse, le Bénéficiaire doit souscrire les BCE dans un délai de douze mois suivant leur attribution, puis doit exercer les BCE qui lui ont été attribués dans les 10 ans suivant leur attribution. À défaut d'exercice des BCE par le Bénéficiaire à l'expiration de cette période de 10 ans, les BCE deviennent caducs de plein droit. L'exercice de 10 BCE-2010-1 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la société d'une valeur nominale de 0,4 €.

Le Conseil d'administration du 2 décembre 2010, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 24 septembre 2010, a émis et attribué 435 000 BCE-2010-1 conformément aux dispositions de l'article 163 bis G du Code Général des Impôts. Ces BCE-2010-1 pourront être exercés comme suit :

- 25% des Bons sont exerçables annuellement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 1^{er} octobre 2011 ;
- 75% des Bons sont exerçables annuellement entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de chaque année, à raison de 1/36^e de bons acquis par mois à compter du 1^{er} décembre 2011 ;

Le prix de souscription de chaque action issue de l'exercice des Bons est égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des Bons. En toute hypothèse, le Bénéficiaire doit souscrire les BCE dans un délai de douze mois suivant leur attribution, puis doit exercer les BCE qui lui ont été attribués dans les 10 ans suivant leur attribution. À défaut d'exercice des BCE par le Bénéficiaire à l'expiration de cette période de 10 ans, les BCE deviennent caducs de plein droit. L'exercice de 10 BCE-2010-1 donne le droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la société d'une valeur nominale de 0,4 €.

Par ailleurs, ce même **Conseil d'Administration du 2 décembre 2010** a constaté :

- la caducité des 306 000 BCE-2009-1 émis et non attribués par l'Assemblée Générale du 5 mai 2009 ;
- l'exercice par M^{me} Cathy Isop, le 30 novembre 2010, de 31 875 BCE-2009-1 sur les 51 000 BCE-2009-1 dont elle est titulaire et l'augmentation de capital de 1 274,80€ résultant de l'émission de 3 187 actions nouvelles de la société.

note 9 **Avances conditionnées**

Ce poste est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est majoritairement conditionné au succès du projet concerné :

- Une avance remboursable de 100 000 € a été accordée en 2009 par OSEO-Région Île de France pour l'étude de « faisabilité du projet Deinol : constitution d'un souchier bactérien, caractérisation, sélection et optimisation ». Deinove a reçu 50 000 € en 2009 et 50 000 € en mai 2010.

En cas de succès les 100 000 € seront intégralement remboursés au plus tard le 30 juin 2014 suivant le calendrier suivant :

2011 : 10 000€ ;
2012 : 25 000€ ;
2013 : 40 000€ ;
2014 : 25 000€.

En cas d'échec la société ne remboursera qu'une somme forfaitaire de 20 000€. Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

- OSEO Innovation et la région Languedoc Roussillon ont accordé en 2009 des avances remboursables d'un total de 400 000 euros pour « l'extension et criblage d'un souchier bactérien ainsi que l'identification et la caractérisation de molécules antibiotiques » ; 160 000 € ont été versés sur 2009. 160 000 € supplémentaires ont été versés en mai 2010. Les 80 000 € restant seront versés à la finalisation du projet.

En cas de succès du programme, l'avance sera intégralement remboursée au plus tard le 31 décembre 2015 suivant le calendrier suivant :

2013 : 100 000€ ;
2014 : 120 000€ ;
2015 : 180 000 €.

En cas d'échec la société ne remboursera qu'une somme forfaitaire de 60 000 €.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

●●● La Société a obtenu d'OSEO Innovation Programme ISI pour le projet Deinol une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 4 M€ et de subventions à hauteur de 2 M€ répartis sur 50 mois de 2010 à 2014. Cette aide était suspendue à la signature d'un accord de consortium entre Deinove et ses partenaires du projet, BENP-Lillebonne, CNRS et INSA Transfert, signature intervenue le 30 mars 2010. Les aides sont débloquées au fur et à mesure de l'avancée du projet et de la fourniture à OSEO de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

- Avant le 28/02/11 (étape clé 1), obtention d'une souche sauvage ou modifiée produisant de l'éthanol et présentant des caractéristiques hemicellulo ou cellulo-lytiques comparables aux micro-organismes de référence;
- Avant le 28/02/12 (étape clé 2), fourniture d'un rapport fourni par le consortium concernant la mise au point d'une souche de deinocoque recombinante qui digère efficacement la biomasse blé et produit 3% d'éthanol;
- Avant le 28/02/13 (étape clé 3), certification par BENP-Lillebonne-Groupe Tereos de la réception d'une souche de deinocoque d'intérêt pour le démarrage du pilote industriel;
- Avant le 28/02/14 (étape clé 4), validation de la production d'éthanol sur installation industrielle.

L'achèvement de chaque étape clé et des conditions y afférant donne droit au versement des aides suivantes :

en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Subventions	498	632	576		301	2 007
Avance remboursable	903	1093	984	426	601	4 007

En Juillet 2010, la société a reçu les montants prévus, soit 1,4 M€.

En contrepartie de ces aides, la société s'est engagée à verser à OSEO Innovation à partir de 2016 pour un maximum de 9 ans un pourcentage de ses revenus annuels dérivés de la commercialisation des procédés et technologies développés dans le cadre de ce projet. Le montant des remboursements pourraient excéder le montant total des avances perçues.

●●●● En Septembre 2010, OSEO Innovation a notifié à la société l'obtention d'une aide de 700 K€ pour le projet collaboratif Deinobiotics relatif à l'identification et la production de nouveaux antibiotiques et antifongiques contre les infections hospitalières résistantes. Cette aide est composée pour moitié de subventions et pour moitié d'avances remboursables.

en milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Subventions	105	87,5	87,5		70	350
Avance remboursable	105	87,5	87,5		70	350

La première tranche de versement a été effectuée en novembre 2010 pour 210 K€.

En cas de succès, les remboursements suivants seraient exigés de la société :

2015 : 50 000€;

2016 : 80 000€;

2017 : 100 000€;

2018 : 120 000€.

En cas d'échec, 70 K€ seraient exigés en 2015/2016.

Les avances remboursables liées à cette aide ne sont pas porteuses d'intérêts.

note 10 Emprunts et dettes financières

Ce poste comprend la partie des avances remboursables même en cas d'échec des projets.

Au 31 décembre 2010, les dettes correspondantes sont à échéance de plus d'un an.

note 11 Échéances et dettes à la clôture

Exercice clos le 31 décembre 2010

en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 094	1 094		
Personnel et comptes rattachés	107	107		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71	71		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	13	13		
Autres dettes	5	5		
Total	1 290	1 290		

Exercice clos le 31 décembre 2009

en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	522	522		
Personnel et comptes rattachés	86	86		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72	72		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7	7		
Total	688	688		

note 12 Comptes de régularisation – passif

Détail des charges à payer :

CHARGES À PAYER	en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Banques - Intérêts courus			
Total		0	0
Emprunts et dettes financières divers			
Intérêts courus			
Total		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Frs Fact. non parvenues		211	174
Total		211	174
Dettes fiscales et sociales			
Personnel - dettes prov congés		62	64
Personnel charges à payer		44	22
Charges sociales/congés		9	5
Charges sociales à payer		11	13
États charges à payer		10	7
Total		136	111
Autres dettes			
Avoirs à établir			
Total		0	0
TOTAL GÉNÉRAL		347	285

note 13 Passifs éventuels liés aux contrats commerciaux

Contrats de collaboration de recherche avec INSATRANSFERT-SAIC :

● Le 10 mars 2009, la société a signé une convention de collaboration de recherche avec INSATRANSFERT-SAIC afin d'effectuer une étude en commun intitulée « analyse sur la flexibilité de Deinococcus »; cette convention, d'une durée d'un an renouvelable, est cofinancée par les deux partenaires. Selon les termes de cette convention, la société acquiert le droit mondial et exclusif d'exploitation des connaissances et brevets nouveaux issus de l'étude et s'engage à rémunérer son partenaire en proportion de son apport intellectuel, matériel, humain et financier à négocier de bonne foi ultérieurement.

● Le 18 février 2010, Deinove a conclu un accord de collaboration avec l'INSA pour l'exécution d'un programme de recherche collaborative avec le Laboratoire d'Ingénierie des Systèmes Biologiques et des Procédés (LISBP– Toulouse) pour étudier les conditions de croissance et le profil fermentaire des déinocoques, dans le cadre du Projet Deinol. Un accord d'exploitation portant sur les découvertes résultant de ce programme a été signé le 3 mars 2010 entre l'INSA et Deinove, dans lequel l'INSA accorde à Deinove une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales des découvertes résultant du programme de recherche collaborative. En contrepartie, l'INSA bénéficiera de redevances basées sur les revenus futurs de Deinove lors de l'exploitation commerciale des découvertes concernées.

Contrats de collaboration de recherche avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1

● Le 21 décembre 2009, la société a signé une lettre d'accord avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) afin de fixer les modalités d'exploitation des connaissances, brevets et savoir-faire nouveaux issus de la coopération scientifique entre la société et ces partenaires académiques. Tout en acquérant le droit mondial et exclusif d'exploitation de ces connaissances, brevets et savoir-faire nouveaux dans les domaines de la coopération (valorisation du souchier de bactéries de la société dans la production de biocarburants, d'intermédiaires chimiques et d'antibiotiques), la société s'engage à verser :

- des redevances sur les revenus de licence de la technologie dans le cas d'une exploitation indirecte dans le domaine « biocarburants et intermédiaires chimiques »
- dans le domaine « antibiotiques », des sommes forfaitaires à chaque stade de développement et des redevances sur les ventes nettes de produit réalisées par la société en cas d'exploitation directe ou par les licenciés ou sous licenciés en cas d'exploitation indirecte.

Les taux de redevances seraient ajustés à la baisse dans le cas où l'exploitation des brevets nécessiterait la prise en licence de brevets tiers devant être rémunérés.

Ces conditions financières prévalent pays par pays jusqu'à la date d'expiration du dernier des brevets ou tant que le savoir-faire n'est pas tombé dans le domaine public.

● Le 15 février 2010, Deinove a conclu avec le CNRS et l'Université de Montpellier 1 (UM1) un accord d'exploitation portant sur les découvertes générées par le laboratoire coopératif établi avec ces organismes de recherche du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2010, et en particulier sur les connaissances ayant fait l'objet de cinq demandes de brevets codétenus par les trois partenaires. Le CNRS et l'UM1 ont concédé une licence exclusive et mondiale sur l'utilisation à des fins commerciales de ces découvertes dans les domaines de la coopération moyennant une rémunération sous forme de sommes forfaitaires et de redevances assises sur les revenus futurs de Deinove.

● Le 15 juillet 2010, Deinove, le CNRS et l'Université Montpellier 1 ont signé un accord de collaboration pour la réalisation des travaux menés en commun dans le cadre du projet Deinol. Ce contrat de collaboration prolonge la convention de laboratoire coopératif terminée le 30 avril 2010 suite au regroupement des salariés de Deinove dans ses installations de recherche de Cap Alpha. Les conditions d'exploitation de l'accord signé le 15 février s'appliqueront également à cette collaboration.

Contrat de recherche avec la société Nosopharm

Le 5 novembre 2010, Deinove a signé, dans le cadre du projet Deinobiotics, un accord d'exploitation avec Nosopharm, société de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement de molécules thérapeutiques innovantes, en particulier anti-infectieuses, à partir de micro-organismes. Dans le cadre de ce contrat, Nosopharm prend en charge une partie de la réalisation des travaux moyennant des paiements libératoires en début et en fin de contrat. Nosopharm a cédé à Deinove tous ses droits sur l'exploitation des résultats de ces travaux.

note 14 Résultat financier

en milliers d'euros	31/12/2010	31/12/2009
Produits financiers	81	11
Charges financières	-61	
RÉSULTAT FINANCIER	20	11

Les produits financiers de l'exercice ont bénéficié du placement des fonds levés lors de l'augmentation de capital. Ces fonds ont été placés dans des placements obligataires, des SICAV de trésorerie, des comptes à terme.

Ces produits financiers ont été réduits par des charges financières résultant des pertes occasionnées par les achats-ventes d'actions propres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité; les pertes réalisées s'élèvent à 39 K€, auxquelles il convient de rajouter une dépréciation constatée sur les titres détenus en fin d'exercice pour 11 K€. Par ailleurs, il a été nécessaire de constater une dépréciation comptable de 11 K€ sur certaines obligations, alors même qu'au total la valeur de marché de toutes les obligations acquises en 2010 était supérieure à leur coût total d'acquisition au 31/12.

note 15 Impôt sur les bénéfices

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Les montants comptabilisés en résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont essentiellement des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et se sont élevés, respectivement, à 274 K€ en 2010, 714 K€ en 2009, à 462 K€ en 2008 après contrôle du crédit par le ministère de la Recherche.

En 2008 la société a déposé une demande CIR à hauteur de 556 K€. La demande a été acceptée à hauteur de 462 K€, soit un écart de 94 K€. De ce fait le montant net du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé en compte de résultat sur 2009 s'élève à 621 K€ se décomposant comme suit :

CIR 2009	714
Ecart CIR 2008	- 94
Crédit impôt d'apprentissage 2009	-
Total	621

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société au 31 décembre 2010 s'établissent à 5 632 K€ (3 161 K€ au 31 décembre 2009). Pour l'exercice 2010, le déficit fiscal s'élève à 2 476 K€. Ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

note 16 Parties liées

16.1 - Transactions réalisées avec des parties liées

Exercice clos le 31 décembre 2010

En 2010, Deinove a comptabilisé en charge 3 K€ pour la rémunération en tant que membre du conseil scientifique de M. Radman, actionnaire à hauteur de 0.91% au 31 décembre 2010.

D'autre part, une avance sur frais d'un montant de 44 K€ à également été consentie au titre de ce contrat en 2007 dont 9 K€ figurent au poste «Charges constatées d'avance» au 31 décembre 2010.

Lors de son Assemblée Générale du 24 Septembre, M. Philippe Duval a été nommé administrateur de la société. M. Philippe Duval est Président du Conseil d'Administration de Tereos Internacional, actionnaire qui détient 120 048 actions de Deinove, soit 2,47% de son capital. Aucune rémunération n'a été versée à ce titre à M. Philippe Duval.

Par ailleurs, Tereos Internacional détient indirectement la société BENP-Lillebonne SAS avec qui Deinove a conclu le 22 mars 2010, un contrat de coopération, BENP Lillebonne SAS agissant pour le compte de ses sociétés affiliées, et en particulier SYRAL SAS, toutes contrôlées par le Groupe Tereos. Ce contrat a pour objet de définir la manière dont les partenaires vont coopérer pour mener à bien le programme de recherche et de développement d'un procédé de production de

bioéthanol plus rentable à partir de substrats agricoles céréaliers (dans un premier lieu à partir de blé) et de bactéries sélectionnées et optimisées provenant du souchier de Deinove. Le domaine de coopération porte essentiellement sur la phase d'industrialisation du procédé dans un fermenteur instrumenté installé en dérivation de l'usine de Lillebonne et par un test grandeur nature. Dans le cadre de ce contrat de collaboration, Deinove accorde à BENP Lillebonne SAS et SYRAL SAS une option de licence non exclusive sur les connaissances détenues par Deinove et nécessaires à la mise en œuvre du procédé dans l'usine de BENP-Lillebonne moyennant des redevances sur le chiffre d'affaires réalisé par BENP Lillebonne grâce à l'utilisation de la technologie de Deinove.

C'est aussi à ce titre que le 30 Mars 2010, le CNRS, l'Université de Montpellier 1, BENP-Lillebonne, INSATransfert et Deinove ont signé un accord de consortium afin de définir les conditions de leur participation au projet Deinol, qui a pour objectif d'ici à 2014 d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2^e génération) dans les installations industrielles existantes et sans investissements majeurs. Cet accord multipartite, qui complète les accords bilatéraux passés entre Deinove et chacun de ses partenaires et mentionnés ci-dessus, définit les obligations des différents partenaires, la gouvernance du projet Deinol dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel OSEO-Programme ISI participe à hauteur de 9 M€.

Exercice clos le 31 décembre 2009

En 2009, Deinove a comptabilisé un montant net de charges de 8 K€ pour la rémunération en tant que membre du conseil scientifique de M. Radman, actionnaire à hauteur de 1,29% au 31 décembre 2009.

D'autre part, une avance sur frais d'un montant de 44 K€ à également été consentie au titre du contrat conclu en 2006, dont 17 K€ figurent au poste «Charges constatées d'avance» au 31 décembre 2009.

La société a comptabilisé en charge sur l'exercice 2009 58 K€ au titre d'un contrat la liant avec l'Université Paris V, actionnaire à hauteur de 0,59% au 31 décembre 2009. Ce contrat a pris fin en octobre 2009.

16.2 - Rémunération des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

	2010	2009
Rémunération des dirigeants (montants bruts)	166 K€	141 K€

16.3 - Jetons de présence

	2010	2009
Jetons de présence (bénéficiaires : membres du conseil d'administration)	25 K€	17 K€

note 17 Engagements donnés

17.1 - Indemnité de départ à la retraite

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Deinove en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Cette évaluation est déterminée selon la méthode dite «méthode des unités de crédits projetées». L'évaluation réalisée par Deinove prend en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise à la retraite ou départ volontaire).

Pour l'exercice clos au 31/12/2010, le calcul actuariel a été effectué prenant pour principales hypothèses un taux d'actualisation de 4.75% et un taux de progression des salaires de 2%.

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite ainsi estimés s'élève pour 2010 à 1 699€ et était de 553€ au 31/12/2009.

17.2 - Droit Individuel à la Formation (DIF)

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée avec Deinove, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les droits accumulés mais non consommés sont d'environ :

553 heures au 31 décembre 2010;

258 heures au 31 décembre 2009;

65 heures au 31 décembre 2008;

17.3 - Commandes fermes

Les engagements fermes de la société envers ses sous-traitants s'élèvent à 1 205 K€ au 31 décembre 2010.

note 18 Effectifs

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	10	7
Agents de maîtrise et techniciens	3	6
Employés	4	
Ouvriers		
Total	17	13

La société bénéficie du statut de «Jeune Entreprise Innovante» (JEI) qui lui procure les avantages suivants :

Jusqu'au 31 décembre 2010, durant les 7 premières années de son activité, l'entreprise qualifiée de «JEI» est exonérée de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche-développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de sécurité sociale.

Elle bénéficie également d'allègements fiscaux, en matière d'impôt sur les sociétés l'avantage fiscal consiste en une exonération totale des bénéfices pendant trois ans, suivie d'une exonération partielle de 50 % pendant deux ans.

L'entreprise bénéficie également d'une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), tout au long de la période au titre de laquelle elle conserve le statut de «JEI».

Par ailleurs, sur délibération des collectivités territoriales, une entreprise qualifiée de jeune entreprise innovante peut bénéficier d'une exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 7 ans.

Les «JEI» bénéficient du remboursement anticipé du crédit d'impôt pour dépenses de la recherche.

La qualification de «JEI» a été validée par l'administration fiscale au travers d'un rescrit formulé en 2008 au bénéfice de la société.

À compter du 1^{er} janvier 2011, l'article 175 de la Loi de Finances 2011 modifie les modalités d'application de ce régime et plafonne le montant des exonérations sociales allouées comme précisé ci-après :

- Application d'un plafond de rémunération mensuelle brute par personne fixé 4,5 fois le smic, soit 6 142,64€ par mois en 2011. Au-delà de ce montant, l'exonération ne s'applique pas.
- Application d'un plafond annuel de cotisations éligibles par année civile et par établissement fixé à trois fois le plafond de la sécurité sociale, soit 106 056€ en 2011.

- Application d'une dégressivité de l'exonération :

Ainsi l'exonération s'appliquera :

- À taux plein jusqu'au dernier jour de la 3^e année suivant celle de la création de l'établissement ;
- Au taux de 75% la 4^e année ;
- Au taux de 50% la 5^e année ;
- Au taux de 30% la 6^e année ;
- Au taux de 10% jusqu'au dernier jour de la 7^e année suivant celle de la création de l'établissement.

En 2011, la société se situera dans sa 5^e année d'existence jusqu'au 15 septembre 2011.

Ainsi, l'exonération sociale au titre du statut de «JEl» sera plafonnée pour la société, dans les conditions actuelles de la Loi, à 46 842€ par établissement, soit 93 684€ pour l'ensemble de la société.

note 19 Événements postérieurs à la clôture

Néant

note 20 Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires du Commissaire aux comptes en euros	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit				
Commissariat aux comptes				
Émetteur	11 500	23,8	9 000	75,0
Filiales intégrées globalement				
Missions accessoires				
Émetteur	36 900	76,2	3 000	25,0
Filiales intégrées globalement				
Sous total	48 400	100,0	12 000	100,0
Autres prestations le cas échéant				
Sous total	0	0	0	0
Total	48 400	100,0	12 000	100,0

En 2010, les honoraires facturés au titre des missions accessoires sont principalement relatifs aux travaux de vérification sur le prospectus d'introduction en bourse.

3 | Rapports du Commissaire au comptes

3.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60
Ligne directe 01 56 57 80 21
Fax direct 01 56 57 14 33

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires
DEINOVE SA
22, rue Léon Jouhaux
75010 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Deinove SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France • Strasbourg - Alsace • Lille - Nord Pas de Calais • Lorraine • Lyon - Rhône Alpes • Provence - Côte d'Azur - Corse • Pays de Loire • Rouen - Normandie • Toulouse - Midi Pyrénées
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Poitiers, Rennes, Rouen, Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse.
Société Anonyme au capital de 2 510 460 € RCS Nanterre B 672 006 483 - code APE 6920 Z - TVA n° FR 76 672 006 483
Siret 672 006 483 00362 - Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex.

3.1 Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels (suite)

DEINOVE SA
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2010)
Page 2

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 22 février 2011

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Riou
Associé

3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60
Ligne directe 01 56 57 80 21
Fax direct 01 56 57 14 33

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires
DEINOVE SA
22, rue Léon Jouhaux
75010 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-40 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, conclues avec des sociétés du Groupe Tereos Internacional antérieurement à l'entrée au conseil de Monsieur Philippe Duval,

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France • Strasbourg - Alsace • Lille - Nord Pas de Calais • Lorraine • Lyon - Rhône Alpes • Provence - Côte d'Azur - Corse • Pays de Loire • Rouen - Normandie • Toulouse - Midi Pyrénées.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Poitiers, Rennes, Rouen, Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse.
Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. RCS Nanterre B 672 006 483 - code APE 6920 Z - TVA n° FR 76 672 006 483
Siret 672 006 483 00362 - Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex.

3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (suite)

DEINOVE SA

*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010)
Page 2*

Président du conseil d'administration de Tereos Internacional, et que votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori lors de sa séance du 8 février 2011.

Contrat de collaboration entre Deinove et le Groupe TEREOS

Lors de son Assemblée Générale du 24 Septembre 2010, M. Philippe Duval a été nommé administrateur de la société. M. Philippe Duval est Président du Conseil d'Administration de Tereos Internacional, actionnaire qui détient 120 048 actions de la société, soit 2,47% de son capital.

Tereos Internacional détient indirectement la société BENP-Lillebonne SAS avec laquelle la société a conclu le 22 mars 2010 un contrat de coopération, BENP Lillebonne SAS agissant pour le compte de ses sociétés affiliées, et en particulier SYRAL SAS, toutes contrôlées par le Groupe TEREOS. Ce contrat a pour objet de définir la manière dont les partenaires vont coopérer pour mener à bien le programme de recherche et de développement d'un procédé de production de bioéthanol plus rentable à partir de substrats agricoles sucriers (dans un premier lieu à partir de blé) et de bactéries sélectionnées et optimisées provenant du souchier de la société. Le domaine de coopération porte essentiellement sur la phase d'industrialisation du procédé dans un fermenteur instrumenté installé en dérivation de l'usine de Lillebonne et par un test grandeur nature. Dans le cadre de ce contrat de collaboration, la société accorde à BENP Lillebonne SAS et SYRAL SAS une option de licence non exclusive sur les connaissances détenues par la société et nécessaires à la mise en œuvre du procédé dans l'usine de BENP-Lillebonne moyennant des redevances sur le chiffre d'affaires réalisé par BENP Lillebonne grâce à l'utilisation de la technologie de la société.

Cette convention n'a donné lieu à aucune opération financière entre la société et le Groupe Tereos Internacional ni à aucun enregistrement comptable sur l'exercice 2010.

Accord de consortium entre Deinove, le CNRS, l'Université de Montpellier 1, INSATRANSFERT et BENP-Lillebonne

La société a signé le 30 mars 2010 un accord de consortium avec le CNRS, l'Université de Montpellier 1, BENP-Lillebonne et INSATRANSFERT afin de définir les conditions de leur participation au projet DEINOL. Ce projet a pour objectif d'ici à 2014 d'ouvrir la voie à la production d'éthanol cellulosique (éthanol de 2ème génération) dans des installations industrielles existantes et sans investissements majeurs. Cet accord multipartite, qui complète les accords bilatéraux passés entre la société et chacun de ses partenaires, notamment le contrat avec le Groupe TEREOS mentionné ci-dessus, définit les obligations des différents partenaires, la gouvernance du projet DEINOL dont Deinove est le chef de file, et les modalités de son financement auquel OSEO-Programme ISI participe à hauteur de 9 millions d'euros.

3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (suite)

DEINOVE SA

*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010)
Page 3*

Cette convention n'a donné lieu à aucune opération financière entre la société et le Groupe Tereos Internacional ni à aucun enregistrement comptable sur l'exercice 2010.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de consultant entre DEINOVE et Monsieur Miroslav RADMAN

Votre société avait conclu en date du 21 décembre 2006 un contrat de consultant avec Monsieur Miroslav RADMAN, actionnaire fondateur de la société. Dans le cadre de ce contrat, valable pour une durée de cinq ans, Monsieur RADMAN s'obligeait à apporter à la société son assistance et des conseils en matière scientifique dans les conditions définies au contrat et dans l'avenant à ce dernier signé le 24 juin 2008. Il s'engageait également à reconnaître à la société un droit de propriété total, en France et à l'étranger, sur les inventions qu'il ferait dans le cadre de ses interventions. En contrepartie, la société avait notamment réglé d'avance en février 2007 une somme forfaitaire de 44 000 euros au titre des cinq années d'exécution du contrat.

En date du 6 mai 2009, votre société a conclu un nouveau contrat de consultant avec Monsieur Miroslav RADMAN, ce contrat prenant effet au 1er janvier 2009 et restant valable jusqu'au 31 décembre 2009. La société et Monsieur RADMAN ont convenu par ce nouveau contrat que le contrat conclu précédemment en date du 21 décembre 2006 et modifié par avenant en date du 24 juin 2008 a cessé de produire tout effet à compter du 30 juin 2008 et, qu'à ce titre, aucune créance ou dette n'existent entre elles depuis cette date.

Par ailleurs, dans le cadre de ce nouveau contrat, Monsieur Miroslav RADMAN s'engage à exécuter des prestations intellectuelles au profit de la société dans le cadre du Conseil Scientifique « SAB », en tant que co-président.

En contrepartie, il est convenu que Monsieur Miroslav RADMAN recevra les rémunérations suivantes :

- a) Une somme forfaitaire de 18 000 euros payable à la signature du contrat et comptabilisée en charges sur l'exercice 2009;
- b) Des honoraires de 1 000 euros pour chaque participation au conseil scientifique de la société, payables à l'issue de chaque réunion de ce conseil;
- c) Une somme de 1 500 euros par jour pour toute prestation intellectuelle complémentaire réalisée à la demande de la société et non prévue au contrat.

3.2 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (suite)

DEINOVE SA

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

Page 4

Ce contrat a continué de produire ses effets sur l'exercice 2010 par tacite reconduction. Le montant total net des dépenses comptabilisées au titre de l'exercice 2010 par votre société au titre de ce contrat s'élève à 3 000 euros. D'autre part, dans le cadre de l'avance sur frais d'un montant de 44 000 euros consentie au titre du contrat initial de 2006, 8 795 euros figurent encore au poste « Charges constatées d'avance » au 31 décembre 2010 contre 17 590 euros au 31 décembre 2009, la différence ayant été constatée en charges sur l'exercice 2010.

Neuilly-sur-Seine, le 22 février 2011

Le Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Riou
Associé